

Section B – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (colonne 3 moins colonne 4)
Total des acquisitions d'immeubles durant l'année				9927

Section C – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (colonne 3 moins colonne 4)
Total des dispositions d'équipement durant l'année				9926

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide *Revenus d'agriculture* pour obtenir des renseignements concernant le produit de disposition.

Section D – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (colonne 3 moins colonne 4)
Total des dispositions d'immeubles durant l'année				9928

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide *Revenus d'agriculture* pour obtenir des renseignements concernant le produit de disposition.

Section E – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)

Biens de la partie XI (acquis après 1971)									
1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (voir la section A à la page 2 et la section B ci-dessus)	4 Produit des dispositions de l'année (voir les sections C et D ci-dessus)	5* FNACC après les acquisitions et dispositions (colonne 2 plus colonne 3 moins colonne 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année 1/2 x (colonne 3 moins colonne 4). Si négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (colonne 5 moins colonne 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l'année (colonne 7 x colonne 8 ou un montant ajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (colonne 5 moins colonne 9)

Total de la DPA à l'égard des biens de la partie XI – Inscrivez ce montant **moins** le montant de DPA sur les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise, à la ligne 9936 de la page 2 de ce formulaire. Si vous avez acquis des biens agricoles avant 1972, voir ligne ii) ci-dessous. ▶ i)

* Si vous avez indiqué un montant négatif dans cette colonne, rajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600, « Autres revenus », à la page 1 de ce formulaire. Si vous avez indiqué un montant positif dans cette colonne alors qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9790, « Autres dépenses », à la page 2 de ce formulaire. À noter toutefois qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard des biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide *Revenus d'agriculture*.

Biens de la partie XVII (acquis avant 1972)						
1 Année d'acquisition	2 Genre de bien	3 Mois de la disposition	4 Coût (usage commercial)	5 Taux (%)	6 DPA de l'année	7 DPA totale pour cette année et les années précédentes
Total de la DPA à l'égard des biens de la partie XVII						ii)

Inscrivez à la page 2 le total des lignes i) et ii) à la ligne 9936.

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard de terrains. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide *Revenus d'agriculture*.

Coût total des acquisitions de terrains durant l'année	9923	
Produit total des dispositions de terrains durant l'année	9924	

Section G – Détails des acquisitions et dispositions de contingents durant l'année

Remarque : Les contingents sont des dépenses en capital admissibles. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 4 du guide *Revenus d'agriculture*.

Coût total des acquisitions de contingents durant l'année	9929	
Produit total des dispositions de contingents durant l'année	9930	

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (de la perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que la société de personnes ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses calculées pour la société de personnes.

Total (inscrivez ce montant à la ligne e, à la page 2)		

Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage		
Électricité		
Assurances		
Entretien		
Intérêt hypothécaire		
Impôts fonciers		
Autres dépenses		
Total partiel		
Moins – Partie pour usage personnel		
Total partiel		
Plus – Déduction pour amortissement (la partie pour usage commercial)		
Total partiel		
Plus – Montant reporté des années précédentes		
Total partiel		1
Moins – Revenu net (perte nette) après rajustements (selon la ligne f à la page 2). Si négatif, inscrivez « 0 ».		2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année suivante (ligne 1 moins ligne 2). Si négatif, inscrivez « 0 ».		
Déduction admissible (le moins élevé des montants 1 et 2 ci-dessus). Inscrivez ce montant à la ligne 9945, à la page 2.		

Détails du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	9931	
Retraits de l'entreprise en 2001	9932	
Apports de capital à l'entreprise en 2001	9933	

Renseignements sur les autres associés

Nom et adresse de l'associé	Part du revenu net ou de la perte nette	\$	Quote-part	%
_____	_____			
_____	_____			
_____	_____			